

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 19 septembre 2022 à 19h30, à l'Hôtel de Ville et en Zoom.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Yvan Côté, Maire
Mme Jocelyne Boivin, conseillère
M. Michel Cordeau, conseiller
M. Steeve Gauthier, conseiller
M. Claude Tessier, conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale

ABSENTS:

M. Yvan Duval, conseiller
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Présences et vérification du quorum
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 15 août 2022 ;
5. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2022 ;
6. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
7. Certificats de crédits disponibles ;
8. Rapport de l'inspecteur municipal ;
9. Rapport de la directrice générale ;
10. Dossier Réserve foncière ;
11. Suivi des dossiers :
 - a. Dossier finances : Michel Cordeau
 - b. Travaux routiers : Jean-Sébastien Sheedy
 - c. Environnement et ressources humaines : Jocelyne Boivin
 - d. Communications : Steeve Gauthier
 - e. Club Nautique St-Louis : Yvan Duval
 - f. Urbanisme : Claude Tessier
12. Mandat à la firme LEQ pour Évaluation environnementale Phase I de la Chapelle St-Louis ;
13. Prolongation de l'offre de service de Mme Marie Tremblay ;
14. Mandat à la FQM pour processus d'embauche d'un nouveau directeur général ;
15. Autres sujets ;

-
16. Période de questions ;
17. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Présences et vérification du quorum

Les membres du Conseil présents forment le quorum.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que présenté.

CA-22-09-19-01 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée à l'unanimité, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4.- Acceptation du procès-verbal de la séance du 15 août 2022.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2022.

CA-22-09-19-02 Sur proposition de M. Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2022 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

5.- Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2022.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2022.

CA-22-09-19-03 Sur proposition de M. Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2022 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

6.- Adoption des listes et rapports mensuels

La greffière-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois d'août 2022 ;
- Conciliation bancaire au 31 août 2022 ;

CA-22-09-19-04 Sur proposition de M. Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les listes et rapports mensuels pour le mois d'août 2022 tel que soumis.

ADOPTÉ**7.- Certificats de crédits disponibles**

La greffière-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de septembre 2022.

CA-22-09-19-05 Sur proposition de M. Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la greffière-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ**8.- Rapport de l'inspecteur municipal**

Mme Viviers dépose les rapports des permis émis pour le mois d'août 2022.

CA-22-09-19-06 Sur proposition de M. Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte des documents remis.

ADOPTÉ**9.- Rapport de la directrice générale**

Mme Viviers remet aux membres du Conseil la correspondance suivante :

- Courriel de M. Patrick Bouillé acceptant notre demande de prolongation de délai jusqu'au 1^{er} mai 2023 pour nous permettre les études de sol du site de la Chapelle St-Louis;
- Lettre de remerciements de Transports Canada – Bureau de la sécurité nautique;
- Copies de trois avis d'infraction transmis pour feux d'artifices;
- Copie d'une résolution de la CMQ concernant le budget 2023;
- Copie d'un courriel de M. Steve Otis de la MRC confirmant que le RCI ne s'applique pas encore à Ville de Lac-Saint-Joseph;
- Copie d'une plainte reçue et adressée à l'inspecteur municipal concernant la pollution de l'eau d'un ruisseau;
- Rapport d'intervention de Sécurité nautique Québec pour l'été 2022;
- Rapport de suivi des dossiers de la direction générale.

CA-22-09-19-07 Sur proposition de M. Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ**10.- Dossier Réserve foncière**

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

11.- Suivi des dossiers

- a) Dossier finances : M. Michel Cordeau. M. Cordeau mentionne que nous attendons les états financiers pour pouvoir commencer à élaborer le budget pour l'année 2023.
- b) Travaux routiers : M. Jean-Sébastien Sheedy . M. Sheedy étant absent, ce point est reporté à une prochaine réunion.
- c) Environnement et ressources humaines : Mme Jocelyne Boivin. Elle mentionne que les villes ont donné mandat à la CBJC pour la diagnose 2.0. Ils vont nous présenter la situation actuelle et on fera rapport qui sera publié sur le site web.
- d) Urbanisme : M. Claude Tessier. Ce point est reporté puisqu'il n'y a pas eu de CCU.
- e) Communications : M. Steeve Gauthier. Ce point est reporté à une prochaine réunion.

12.- Mandat à la firme LEQ pour Évaluation environnementale Phase I de la Chapelle St-Louis

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été faites concernant une évaluation environnementale de site (EES) Phase 1 pour la Chapelle St-Louis, sise au 305 chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE deux (2) firmes sur trois (3) ont déposé leurs soumissions le 6 septembre 2022 avant 15h00;

ATTENDU QUE la firme Qualitas n'a pas déposé d'offre de service ;

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions soumises répondaient en tous points aux exigences et formalités décrites à la demande de soumissions;

ATTENDU QUE les soumissions déposées étaient les suivantes:

- | | |
|---|----------------------------|
| 1) Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée | 1 700,00 \$ plus taxes |
| 2) Englobe (M. Chouinard) | 3 677,50 \$ taxes incluses |
| 3) Englobe (M. Lefrançois) | 2 300,00 \$ taxes incluses |

ATTENDU QUE lors de l'analyse des soumissions, le plus bas soumissionnaire est Laboratoires d'Expertise de Québec Ltée ;

CA-22-09-19-08 Sur proposition de M. Claude Tessier, et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la soumission de Laboratoire d'Expertises de Québec Ltée pour une évaluation environnementale de site (EES) Phase 1 pour la Chapelle St-Louis.

13.- Prolongation de l'offre de service de Mme Marie Tremblay

CONSIDÉRANT les représentations du Maire, M. Yvan Côté suite à une rencontre avec Mme Marie Tremblay;

CONSIDÉRANT le travail fait ainsi que le suivi à continuer concernant l'offre de service déposée par Mme Marie Tremblay;

Il est proposé par Mme Jocelyne Boivin d'augmenter le montant de l'offre de service de Mme Marie Tremblay de 5 000 \$ à 8 000 \$ maximum.

CA-22-09-19-09 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil prolonge l'offre de service et augmente le montant attribué à Mme Marie Tremblay de 5 000 \$ à 8 000 \$ maximum.

14.- Mandat à la FQM pour processus d'embauche d'un nouveau directeur général

Gestion des ressources humaines et relations du travail – Services juridiques et Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Saint-Joseph est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2022 sont de 130 \$ à 185 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville de Lac-Saint-Joseph de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

CA-22-09-19-10 Il est proposé par M. Claude Tessier, appuyé par Mme Jocelyne Boivin

QUE la Ville de Lac-Saint-Joseph mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉE

15.- Autres sujets

a) Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT les articles 1 et 67 du Projet de Loi 64;

CONSIDÉRANT les articles 8.1 et 155 de la *Loi sur l'accès aux documents*;

CONSIDÉRANT l'article 175 du Projet de Loi 64 obligeant les municipalités à mettre en place un Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels au plus tard le 22 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité sera chargé de soutenir la municipalité « *dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations* » en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents*;

CA-22-09-19-11 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil constitue ledit Comité formé de M. Yvan Côté, Maire, M. Steeve Gauthier, conseiller aux communications et Mme Vivian Viviers, directrice générale.

b) Création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT les articles 5 et 135 du Projet de Loi 49 où il est mentionné « *Toute municipalité doit constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection* »;

CONSIDÉRANT l'article 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette mesure est de faciliter l'exercice de la fonction de président d'élection lors de la tenue d'un scrutin électoral et de s'assurer que ce dernier dispose des fonds nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds doit être constitué dès maintenant afin que des sommes y soient puisées pour l'élection générale de 2025;

CA-22-09-19-12 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil constitue un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection pour y verser annuellement un montant de 5 000 \$.

c) Achat des mâts à drapeaux

Mme Viviers dépose la soumission de la firme Technima VL pour l'installation des mâts à drapeaux à l'entrée de la Ville.

CA-22-09-19-11 Sur proposition de M. Claude Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la soumission de Technima VL pour un montant de 12 339,40 \$.

d) **Dépôt du rôle d'évaluation, 2^e année**

Mme Viviers dépose le rôle d'évaluation foncière pour son deuxième exercice financier 2022-2023-2024.

CA-22-09-19-14 Sur proposition de M. Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de prendre acte du dépôt du rôle d'évaluation foncière pour son deuxième exercice financier 2022-2023-2024, au montant total de 413 901 300 \$.

e) **Résolution TECQ 2022**

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;*

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CA-22-09-19-15 IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE GAUTHIER, APPUYÉ PAR MME JOCELYNE BOIVIN ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE:

- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- Ville de Lac-Saint-Joseph approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

-
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
 - Ville de Lac-Saint-Joseph atteste par la présente résolution que la programmation des travaux no 6 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

16.- Période de questions.

Plusieurs questions sont posées concernant l'avenir de la Plage et la réserve foncière pour les terrains de M. Lachance. M. Michel Cordeau explique le déroulement des négociations concernant la réserve foncière. Une résidente demande en quoi consiste le nouveau Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

13.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h10.

CA-22-09-19-16 Sur proposition de M. Claude Tessier, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h10.

ADOPTÉ

Yvan Côté
Maire

Vivian Viviers
Greffière-trésorière